

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
28 juin 2021

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 16 novembre 2021*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 28 juin 2021 à 14h30 à l'UFR ESTHUA
 – Amphithéâtre Jean Monnier, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS
AMIARD Stéphane	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
BARICHARD Vincent	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Présent
CHUREAU Véronique	Présente jusqu'à 16h20
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
DENÉCHÈRE Yves	Présent jusqu'à 16h45
EL BICHR Meryem	Absente
FARTSI Ida	Absente
FOUCHER Fabrice	Présent
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
JUSSIEN Christelle	Présente
LAGARCE Frédéric	Excusé, donne procuration à Pierre-Marie ROY
LANDES Claudine	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Claudine LANDES
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Excusé, donne procuration à Bruno DAUCE
MAKHLOUTAH Aline	Excusée, donne procuration à Ida FARTSI
MARTINEZ Carmen	Excusée
MATHIEU Elisabeth	Présente
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente jusqu'à 17h00
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à David CANEVET
PIRAUX Arthur	Absent
POINT Laetitia	Absente
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, donne procuration à Frédérique LE NAN
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Pierre-Marie ROY
ROY Pierre-Marie	Présent jusqu'à 16h15, puis donne procuration à Christian ROBLEDO
SÉJOURNÉ Bruno	Présent jusqu'à 17h00
VAUDEL Gwenaëlle	Présente jusqu'à 16h50
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente

Membres à titre consultatif connectés :

François GROLLEAU, Vice-Présidente international
Emmanuelle GESLIN, Directrice du Pôle doctoral d'Angers

Personnes invitées par le Président :

David MOISAN, Chef du service recherche à la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région Pays de Loire
Alexa ROUEZ, Directrice-générale adjointe chargée de la recherche et des relations internationales
Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 Présentation du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation...	1
1.2 Evaluations HCERES	8
2. Procès-verbal de la CR	10
2.1 Procès-verbal de la CR du 29 mars 2021	10
2.2 Procès-verbal de la CR du 31 mai 2021	10
3. Prospective et moyens	11
3.1 AAP MIR 2021 - 2 ^{ème} session	11
3.2 Synthèse des CPOM Pôles de recherche	12
3.3 Formation doctorale : retour des comités d'évaluation HCERES	15
4. Questions diverses	17
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 28 juin 2021	18

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 28 juin 2021, 34 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 22 membres présents et 12 membres représentés).

Le quorum étant atteint, M. ROBLÉDO ouvre la séance. Il est fait état des présents et des excusés.

M. ROBLÉDO rappelle l'ordre du jour de cette séance et laisse la parole à M. MOISAN, Chef du service recherche à la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région Pays de Loire, qui présente le premier point d'information.

1. Informations générales

1.1 Présentation du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation

M. MOISAN indique que la stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et l'Innovation (ESRI) a été adoptée par la Région les 16 et 17 décembre 2020. Sa présentation a été assurée par Mme HOUEL, élue de la précédente mandature et dont le successeur sera désigné en juillet pour représenter l'ESRI à la Région, lors du précédent Conseil d'administration de l'Université.

La stratégie régionale a vocation à irriguer le paysage de l'ESRI sur les sept prochaines années, en couplage avec le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ainsi que la programmation des fonds européens, qui en constituent les deux leviers financiers.

Cette stratégie ESRI devait initialement être votée en juin 2020 mais n'a été approuvée que le 07 décembre 2020. Elle résulte d'une concertation et d'une réflexion mobilisant les acteurs de l'ESRI au travers de cinq commissions thématiques, d'un benchmark des politiques ESRI des autres régions et de l'évaluation de précédentes stratégies, tels que les programmes RFI auxquels l'Université d'Angers a largement participé, ou les programmes Connect Talent. Des réunions associant tous les acteurs de l'ESRI ont été organisées en décembre 2019 et en septembre 2020.

Cette stratégie s'appuie sur un diagnostic robuste qui retient le dynamisme démographique régional avec 135.000 étudiants, dont 75.000 sont présents dans les trois universités, celle d'Angers accueillant 30% des étudiants des universités publiques ligériennes. Le diagnostic retient également un taux de réussite au baccalauréat supérieur de trois points à la moyenne nationale, un maillage de 36 sites universitaires proposant des formations post-baccalauréat réparties sur le territoire ainsi qu'un taux de réussite en licence supérieur à la moyenne nationale pour l'Université d'Angers. Les apprentis en niveaux 1 et 2 sont par ailleurs en forte augmentation et le taux d'emploi des jeunes est supérieur à la moyenne nationale. Le diagnostic relève également la croissance des effectifs de la recherche sur la période récente, même si elle est essentiellement portée par les chercheurs du secteur privé.

La Région Pays de la Loire figurait jusqu'à une période récente parmi les régions les plus intervenantes au titre de l'ESRI, en lui consacrant 21,3 € par habitant et 5,8% de son budget. Les thèses CIFRE sont en progression importante, le chiffre national de 13% sur la période 2010-2015 étant doublé à l'échelle régionale, même si le volume reste modeste. Les chiffres sur le champ de l'innovation sont également en progrès.

M. MOISAN expose les éléments présentant des marges de progression, qui ont également servi de socle à la stratégie ESRI. Le taux de poursuite des études est moins élevé en Pays de la Loire qu'au niveau national, en raison d'un taux de bacheliers techniques et professionnels plus élevé, ces bacheliers poursuivant moins des études supérieures.

Les étudiants étrangers représentent 3,7% des étudiants ligériens, ce qui est un pourcentage inférieur à la moyenne nationale et il n'y a aucune nationalité européenne dans les dix premières nationalités des étudiants étrangers du territoire ligérien. La Chine, le Maroc, le Cameroun, la Tunisie, l'Algérie sont les pays les plus représentés. Les régions voisines, telles que Bretagne ou la Nouvelle-Aquitaine accueillent des étudiants espagnols et allemands dans les dix premières nationalités représentées.

Les doctorants ne représentent que 4% des étudiants, alors que le pourcentage national est de 5,1% et que la région Bretagne affiche 5,3% de doctorants. Plus globalement, la recherche ligérienne affiche un déficit chronique de résultats aux guichets compétitifs de la recherche. Pour l'ANR, avec l'obtention de 2,6 % des budgets des AAP, le potentiel de recherche est de 3,4 % et 1,9 % du budget des PIA, même si ce résultat sera amélioré par l'EUR LUMOMAT. Les unités de recherche ligériennes réussissent moins aux guichets compétitifs de la recherche, sauf quand elles sont en participation dans une coordination, avec des budgets moins élevés. Leur taux de réussite aux guichets européens est de 10% alors que le taux national est de 15%.

Ce diagnostic a permis de construire la stratégie régionale ESRI, qui repose sur la conviction que le potentiel de recherche et d'innovation construit la prospérité du territoire de demain. Elle est articulée autour du territoire, avec des campus attractifs répartis, de la trajectoire des chercheurs et des étudiants vers la performance et de la transition, afin que la mobilisation du potentiel académique ligérien serve le développement économique du territoire ainsi que les transitions sociétales.

La stratégie ESRI de la Région Pays de la Loire se présente dans un document compact, avec 3 ambitions, 8 objectifs et 21 mesures. Les élus ligériens souhaitent qu'elle soit lisible, facilement compréhensible, évaluable et non immédiatement caduque.

M. MOISAN poursuit en détaillant les dispositifs associés à chaque ambition (cf. diaporama de séance, diapositive 10).

L'ambition 1 Territoire comporte un volet infrastructure immobilière de la recherche et de l'enseignement supérieur, un volet infrastructure numérique avec des projets ambitieux de Datacenter régionaux lors du prochain CPER et un volet infrastructures de recherche. La Région Pays de la Loire n'est pas encore porteuse de Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR), même si des nœuds de ces infrastructures existent en Pays de la Loire. Les derniers résultats de l'AAP EQUIPEX+ ont illustré les déficits de la Région sur ce point, la Région Bretagne affichant 25 points de coordination en participation à des projets EQUIPEX L'OREAL et la Région Pays de la Loire uniquement 5.

La stratégie régionale est donc d'intervenir simultanément sur les infrastructures immobilières, numériques et de recherche, ainsi que sur les équipements de pointe. Elle est assise sur des financements croissants, qui sont contractualisés au titre du CPER, du plan de relance et de la future programmation européenne, à des niveaux plus élevés que précédemment.

Avec l'approbation de cette stratégie, la Région a voté le budget qu'elle entend mobiliser pour soutenir l'ESRI au titre du prochain CPER. Il comprend 57,8 M€ pour les infrastructures immobilières et numériques, 17,2 M€ pour les équipements de recherche, ce qui est un niveau supérieur à la précédente programmation ainsi que le financement du nouveau quartier de la santé à Nantes, avec la création d'un nouvel Institut de la Recherche en Santé sur le site du CHU et le quartier du QHU.

L'instruction du CPER est globalement finalisée, les financements mobilisés par l'Etat et la Région ayant été annoncés. Les volets FEDER et ceux concernant l'agglomération restent à finaliser. La programmation FEDER ne sera validée qu'à la fin de l'année 2021 mais le volet concernant l'agglomération angevine est arrêté, ainsi que la liste des projets retenus.

M. MOISAN illustre cette ambition Territoire avec la livraison du pôle mutualisé de formations de Saumur qui interviendra en septembre 2021, le projet de Campus Santé sur l'Ile de Nantes, avec une volumétrie financière très élevée, puisque le nouveau projet d'IRS est marginalement inférieur à 50 M€ et le volet QHU est de 420 M€.

En réponse à la demande de M. ROY, M. MOISAN indique que le CPER disposera d'un budget de 300 M€. Le QHU et l'IRS 2020 sont en dehors de ce financement, les études de l'IRS ayant été financées dans le cadre du CPER 2015-2020 et sa partie immobilière réintroduite dans le contrat d'avenir post-Notre Dame des Landes. Le montant que l'agglomération nantaise investira sur le périmètre QHU et IRS 2020 aura donc nécessairement un impact sur le montant de sa contribution au CPER.

M. ROBLEDO confirme que l'évolution de la masse du CPER, avec une augmentation de 100 M€ comparé au précédent, compense tout juste le coût du QHU. Si l'augmentation de l'enveloppe du CPER est entièrement mobilisée par le financement de cette opération, les autres établissements n'en bénéficieront pas. Mme HOUEL, élue régionale, a confirmé que le CPER ne serait pas exclusivement mobilisé sur cette opération. M. ROBLEDO ajoute toutefois qu'en raison de sa participation importante au financement de ce projet l'agglomération de Nantes aura moins la capacité d'être partenaire sur d'autres projets portés par les établissements nantais. Ces derniers impacteront donc plus fortement l'enveloppe du CPER sur le financement régional, en concurrençant les projets des autres établissements.

M. MOISAN confirme que chaque établissement, dont l'Université d'Angers, ne bénéficiera pas d'une augmentation de 58% du niveau de financement des opérations. Néanmoins, l'impact de l'augmentation du soutien régional et de l'agglomération sera également répercuté sur l'Université d'Angers.

M. SIMONEAU indique qu'il est parfaitement compréhensible que le dispositif du CPER ou de l'AAP infrastructures financent des outils performants et novateurs. Toutefois, les unités de recherche ont également besoin dans leur pratique quotidienne d'équipements compris entre 50 K€ et 300 K€ et qu'il ne reste quasiment plus de budget pour financer ce type d'équipements. Pourtant, la construction de plateformes nationales de type TGIR par d'autres régions pourraient permettre d'associer les chercheurs angevins, à la condition qu'ils aient préalablement développé des pré-expérimentations, nécessitant des équipements tels que des spectromètres de masse, une RMN ou une centrifugeuse. Les établissements peuvent participer à l'acquisition de ces équipements mais ne peuvent les financer intégralement. Il demande si la convention de financement précédemment évoquée avec la Région est toujours d'actualité et sous quel calendrier elle pourrait être mise en place.

M. MOISAN indique que parmi les nouveaux outils déployés en soutien aux infrastructures, l'AAP infrastructures de recherche ligérienne à vocation à soutenir des projets de plateformes, déjà structurées ou en structuration. Sa première vague a été lancée au début de l'année 2021 et est en cours d'instruction. Les soutiens aux premiers projets retenus devraient être validés lors de la commission permanente de septembre 2021. Il confirme que le soutien aux trajectoires ou plateformes déjà structurées est possible, dès lors que les équipements envisagés contribuent à élargir l'offre de la plateforme même s'ils ne sont pas différenciants. Cet AAP s'est substitué à l'AAP soutien aux petits et moyens équipements.

M. CANEVET indique que cet AAP prévoit un montant minimum d'acquisition d'un équipement de 100 K€. M. MOISAN précise que le seuil de 150 K€ à 1 M€ concerne le projet et non le coût de l'équipement pris individuellement. Cet AAP peut financer des équipements de dimension légèrement inférieure à ceux financés par le CPER. Ce nouvel AAP est plus substantiellement doté que l'AAP historique soutien aux petits et moyens équipements, qui ne disposait que d'un budget de 1 M€.

Mme VAUDEL demande si cet AAP prévoit une durée de financement pluriannuelle, comme le CPER. M. MOISAN lui indique que la contractualisation des projets retenus peut être exécutée sur plusieurs années. Les durées de validité des arrêtés d'attribution des financements peuvent être de deux à quatre ans.

M. MOISAN indique que la contractualisation avec le CNRS sur le volet équipement est en cours de discussion et a vocation à être élargie aux autres EPST et universités, même si le calendrier n'a pas été fixé en raison des élections régionales. L'ESRI n'a pas encore de nouvel élu à la Région, M. JEANNETEAU et Mme HOUEL n'ayant pas renouvelé leurs mandats.

Au titre du volet 2, l'AAP Trajectoire nationale a pour objectif de soutenir la performance des unités de recherche ligériennes en adossant aux projets lauréats de l'ANR des enveloppes de financement de 50K€ permettant également l'acquisition d'équipements.

M. SIMONEAU demande si la contractualisation sur cet AAP pourra intervenir en 2022. M. MOISAN confirme que cela peut être envisagé et que la discussion pourra être engagée à l'automne 2021. Le conventionnement en cours avec l'Université d'Angers sur le volet enseignement supérieur a été prolongé d'une année, de sorte que la contractualisation pour cet AAP pourrait constituer l'un des volets du renouvellement du conventionnement.

M. ROBLEDO précise que la contractualisation sur le volet enseignement supérieur est triennale, dans le cadre d'un dispositif concernant la formation, pour des projets et des équipements de soutien à la pédagogie. A l'origine, cette contractualisation s'opérait avec la Région Pays de la Loire, le Département de Maine et Loire et l'agglomération d'Angers, mais ne concerne aujourd'hui que la Région. Il est envisagé d'inclure dans cette convention triennale les équipements et les projets de recherche, sur des volumes financiers différents du soutien traditionnel du CPER. L'intérêt d'élargir le spectre de cette contractualisation est d'accroître la visibilité à moyen terme du financement d'équipements, tout en évitant le montage de dossiers annuels de financement.

M. MOISAN précise que cette contractualisation poursuit une volonté de simplification, de sorte que les établissements classeront eux-mêmes les projets soutenus en interne et la Région ne sollicitera pas une nouvelle expertise pour les cofinancer. M. ROBLEDO ajoute que la Région étudie néanmoins finement les projets transmis.

M. MOISAN ajoute que la Région a conscience du besoin de financement des établissements d'équipements métaboliques. N'ayant pas l'ESRI dans ses compétences, elle doit intervenir en subsidiarité et complémentarité des tutelles. M. SIMONEAU précise qu'il est important d'avoir rapidement un calendrier, afin que l'Université puisse mobiliser des dispositifs tels que le Plan Pluriannuel d'Investissement.

M. MOISAN rappelle que le premier plan d'action découlant de la contractualisation avec le CNRS est en cours de finalisation et que cet outil peut être mobilisé par les unités de recherche de l'Université, communes avec le CNRS.

M. MOISAN poursuit en détaillant l'ambition 2 Trajectoires (cf. diaporama de séance, diapositive 13). Elle vise à accompagner les talents ligériens et à faire rayonner le territoire régional, dans les trajectoires individuelles et collectives des étudiants et des chercheurs. Il mentionne les dispositifs concernant les étudiants, tels que plan d'orientation ou les cordées de la réussite, ainsi que AMI "Campus à deux pas" ou "Entrepreneuriat étudiant", qui relèvent du volet enseignement supérieur. L'offre de logement, restauration, santé est également élargie, Mme HOUEL s'étant beaucoup préoccupée de la santé des étudiants et ayant mis en place de nombreux dispositifs pour la conforter.

Il expose ensuite plus particulièrement l'accompagnement des trajectoires individuelles et collectives des chercheurs et de la recherche. Le volet individuel vise à renforcer le continuum de ressourcement scientifique.

L'AAP 2021 concernant les allocations doctorales cofinancées a été actualisé avec l'ajout de deux nouvelles entrées, en sus des entrées grands organismes et cofinancement de thèses SHS, par les thèses TANDEM Cifre ainsi que les thèses sur les enjeux sociétaux, identifiées par la Région comme étant en synergie avec d'autres politiques publiques régionales. Il mentionne la qualité de l'eau ou la cyber sécurité.

L'AAP Etoiles montantes sera conforté. Son objectif initial est d'accompagner un chercheur en vue du dépôt d'un dossier de bourse ERC. Après cinq promotions, il peut être constaté que ce dispositif n'a pas donné lieu à l'obtention d'une telle bourse, de sorte que son positionnement doit être réévalué, notamment avec l'outil ANR JCJC. M. SIMONEAU précise qu'il y a néanmoins eu des candidatures ERC parmi les lauréats de l'AAP Etoiles Montantes.

Les dispositifs PULSAR et CONNECT TALENT, qui sont mobilisés par l'Université d'Angers, ont également vocation à être consolidés et renforcés par une hausse des moyens.

La promotion des ambitions collectives est mise en œuvre par la politique de site avec les contrats d'objectifs et de moyens, comme pour le Campus du végétal, dont certaines des priorités pourraient être soutenues par la Région. Les dispositifs Trajectoire nationale et Trajectoire européenne sont issus du diagnostic d'un déficit de candidatures ou de réussites aux AAP compétitifs de la recherche comme l'ANR ou le Réseau Europe. Ils visent à soutenir la performance des acteurs ligériens lauréats de l'AAP générique de l'ANR ou d'objets du PIA, à l'image du soutien attribué à l'EUR LUMOMAT. Concernant l'Europe, deux nouveaux dispositifs ont été lancés, pour le soutien au ressourcement scientifique par le financement d'allocations doctorales ou postdoctorales, ainsi que le soutien aux projets lauréats de l'outil PRCI de l'ANR.

La philosophie est d'encourager le dépôt de dossiers aux guichets compétitifs de la recherche, de récompenser la performance et la prise de leader-cheap ainsi que soutenir la persévérance en allouant des moyens à des projets n'ayant pas été admis en phase II à l'ANR. La Région est en attente de la transmission par l'ANR des données permettant de qualifier ces projets à partir de la liste complémentaire, constituée d'une cinquantaine de projets.

M. SIMONEAU demande si le dispositif CONNECT TALENTS est susceptible d'évoluer à cause de la mise en place des chaires juniors de la LPR, qui répondent à la même philosophie mais s'adressent à des chercheurs non encore recrutés. M. MOISAN indique que le dispositif CONNECT TALENTS devrait évoluer pour éviter un effet d'aubaine de mobilisation de financements pour l'accueil de chercheurs prometteurs, qui auraient été recrutés. En présence d'un effet de levier discutable, le volet "sourcing" pourrait être renforcé, afin de capter les talents n'ayant pas l'intention de rejoindre les Pays de la Loire et de proposer une offre globale pour l'accueil de la famille du chercheur. La Région souhaiterait également bonifier les projets de chaire junior, qui ne comportent pas d'obligation d'ouverture de poste à courte échéance, avec l'attribution d'une allocation doctorale ou postdoctorale.

M. SIMONEAU demande si le dispositif de cofinancement de thèse pourra être arbitré d'ici à la mi-juillet, afin que les recrutements cofinancés puissent être mis en œuvre ou, à défaut, que les fonds puissent être redistribués sur d'autres projets. M. MOISAN indique que l'objectif de la Région, comme les précédentes années, est de permettre le recrutement de doctorants sur financements acquis pour la prochaine rentrée universitaire. Environ 80 demandes d'allocations doctorales sont en cours d'instruction pour une soixantaine de financements possibles, dans la volumétrie et le calendrier habituels.

M. SIMONEAU confirme que l'Université a déposé trois demandes sur le volet SHS et une demande sur l'AAP Tandem. M. MOISAN confirme que la décision résultant de l'instruction devrait être communiquée vers le 08-10 juillet 2021.

Mme GROLLEAU demande si les cofinancements des projets européens sont acquis d'office. M. MOISAN indique que si les conditions du règlement d'intervention sont satisfaites la réponse devrait être favorable. Mme GROLLEAU confirme que les éléments requis ont été intégrés dans le budget du projet soumis. M. MOISAN l'invite à se rapprocher du service de la recherche de la Région, qui instruit les dossiers.

M. SEJOURNÉ demande quelle est la nouveauté du dispositif concernant les thèses Tandem Cifre. M. MOISAN précise qu'il s'agit d'encourager le partenariat public-privé et l'augmentation de thèses Cifre en finançant en aval une thèse académique. Si l'établissement peut justifier d'une thèse Cifre dans un périmètre d'une thèse amont qu'elle souhaiterait déposer, la Région viendrait en co-financement de cette thèse amont.

M. ROBLEDO précise que ce dispositif s'applique facilement dans les domaines technologiques et scientifiques traditionnels où le niveau de transférabilité de la technologie est élevé, comme pour les thèses Cifre. La thèse tandem participerait en rebours au ressourcement scientifique sur des sujets à niveau de maturité technologique faible, ce qui est plus difficile pour le domaine des SHS, où il n'est pas évident de distinguer des thèses amont et aval sur une même thématique.

M. SEJOURNÉ indique que l'Université d'Angers est fortement mobilisée sur la partie enseignements et qu'une dotation augmentée en postes d'enseignants-chercheurs serait nécessaire afin de pouvoir dégager plus de temps pour la recherche et notamment monter des projets susceptibles de répondre aux AAP. Il demande si la Région Pays de la Loire peut soutenir politiquement l'Université d'Angers dans sa demande de postes auprès du ministère.

M. MOISAN indique que les moyens mis en œuvre par la Région ont vocation à renforcer l'emploi scientifique, qui souffre d'une sous-implantation chronique des EPST résultant de leur implantation historique, ce qui a un impact sur le poids et le volume des chercheurs. Les dispositifs tels que CONNECT TALENTS, PULSAR ou Etoiles Montantes ont particulièrement cette ambition de conforter l'emploi scientifique et inciter les jeunes chercheurs à choisir la Région Pays de la Loire si des postes sont ouverts.

Mme VAUDEL indique que l'ouverture de postes est extrêmement importante et que le dispositif des chaires juniors est très intéressant pour attirer des jeunes chercheurs dès leurs premiers post-doctorats. Les dispositifs CONNECT TALENTS, PULSAR ou Etoiles Montantes sont dédiés aux enseignants-chercheurs déjà en poste. M. MOISAN indique qu'un non-titulaire peut être lauréat du dispositif CONNECT TALENTS et que la Région souhaite inciter les établissements à mettre en place des chaires juniors, en cofinçant des allocations doctorales ou postdoctorales ou en environnant les chercheurs juniors.

M. MOISAN ajoute que dans le cadre de la contractualisation avec le CNRS, des discussions se sont engagées avec la délégation ouest sur la possibilité d'ouvrir des postes de chercheurs juniors en Pays de la Loire.

M. MOISAN poursuit avec l'ambition 3, portant sur les Transitions, qui vise à la mobilisation du potentiel académique au service des enjeux sociétaux, par un adossement d'une solution recherche aux autres politiques publiques de la Région. Les sujets actuellement à l'étude sont la qualité de l'eau, les énergies renouvelables ou la cyber sécurité, sur lesquelles la Région souhaite apporter une réponse scientifique à l'écosystème. L'ambition 3 vise également à renforcer et à assurer la pérennité des collaborations public-privé autour de dispositifs existants, tels que les chaires régionales d'application, Experts, AAP Recherche et Développement de la Direction économie innovation ou les thèses Tandem-Cifre. M. MOISAN mentionne également l'AAP Les démonstrateurs préindustriels, qui finance des projets de démonstrateurs académiques. Il indique que cette ambition 3 a vocation à être déclinée sur sept ans et que tous les dispositifs permettant de l'accompagner ne sont pas encore construits. De nouveaux dispositifs seront déployés, tels que le soutien au lancement de Labcoms, ou à la pérennisation de la collaboration public-privé.

M. MOISAN présente ensuite le rappel des dispositifs en cours, de ceux reconduits avec ajustement et de ceux interrompus, avec leurs calendriers respectifs (cf. diaporama de séance, diapositives 18 et 19). Il indique que l'arrêt du dispositif Paris Scientifiques résulte d'une volonté de simplification, en évitant l'ouverture de nouveaux guichets et d'une volonté de contractualiser avec le CNRS ou les agences de moyens afin de s'adosser à leur expertise pour financer la recherche ligérienne. La stratégie ESR de la Région est en cours de gestation et d'autres déclinaisons seront mises en œuvre en 2021 ou 2022.

M. SIMONEAU indique qu'il est important dans le cadre de cette réflexion de prendre en compte le sous-encadrement de l'Université d'Angers et les problématiques de temps pouvant être consacré à la recherche, compte-tenu des services d'enseignements chargés en raison de ce sous-effectif. Dans ce contexte, l'évolution des AAP vers des soutiens "near success" est une simplification pour les chercheurs qui leur évite de consacrer trop de temps à répondre à des AAP multiples.

M. ROBLEDO et M. SIMONEAU remercient M. MOISAN pour son intervention, qui confirme que le service recherche de la Région Pays de Loire reste disponible pour répondre à l'ensemble des interrogations de la communauté universitaire.

M. ROBLEDO répond à l'intervention de M. SEJOURNE en mentionnant le soutien des différents représentants politiques du territoire concernant la situation de l'Université. Certains élus se sont fait l'écho de la démarche auprès du ministère, mais la Région n'a pas confirmé l'avoir également relayée. Dans les prochains jours, le ministère devrait indiquer quelle sera la part revenant à l'Université sur l'enveloppe de 15-20 M€ dévolue aux établissements ayant un taux d'encadrement inférieur à la moyenne, l'Université d'Angers faisant partie de la dizaine d'établissements retenus et devant bénéficier de la part la plus importante de ce quota. La décision d'attribution devrait être notifiée à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet.

1.2 Evaluations HCERES

M. SIMONEAU expose le calendrier des évaluations HCERES des unités de recherche (cf. diaporama de séance, diapositive 20). Les unités multi sites ont déjà été évaluées au printemps 2021 en suivant les calendriers des universités de Nantes et de Rennes, soit l'IRSET, ESO, LETG, le CRCINA, le LPG, INCIT et la MSH Ange-Guépin. Il en est de même pour les unités de recherche dont la tutelle est l'INSERM, soit SOPAM, MITOVASC et MINT. L'unité Clipsy, qui est le nouveau nom de l'équipe émergente BePsyLab a également été évaluée au printemps 2021.

M. SIMONEAU détaille ensuite les dates d'évaluation des autres structures et unités de recherche (cf. diaporama de séance, diapositive 20). Certaines dates en octobre sont incertaines, d'autant plus que les comités d'évaluation n'ont pas encore fixé les dates de leurs visites.

M. DENECHERE confirme que les évaluations de l'HCERES ne sont pas toutes programmées et regrette le manque de visibilité du calendrier ainsi que l'absence de participation des sections du CNU à ces évaluations. Par ailleurs, il est envisagé que toutes les visites programmées à l'automne 2021 soient organisées à distance, par équité pour le déroulement des visites du printemps.

M. SIMONEAU répond que certaines évaluations de printemps, pour des unités de recherche dans les sections en sciences humaines et sociales, notamment ESO ou le LETG, ont été menées sans la participation de certains membres. Des incertitudes de dates pourraient perdurer à l'automne, mais les dates finales resteront proches. Concernant l'évaluation à distance, elle pourrait concerner les sections de biologie mais aussi d'autres comités d'évaluation, comme celui du LARIS. L'organisation de plusieurs évaluations sur une même journée, notamment le 07 octobre, posera des difficultés d'organisation.

- Chaires de professeurs juniors

M. SIMONEAU présente les chaires de professeurs juniors, issues de la loi de programmation de la recherche. Elles constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire dans le corps des professeurs des universités ou des directeurs de recherche, après trois à six ans de pré-titularisation pendant lesquels un contrat de pré-titularisation, une convention de recherche et d'enseignement ainsi qu'une convention de financement seront conclus.

Le décret sera discuté le 09 juillet et le calendrier de mise en place des chaires sera très contraint. Pour 2021, 60 chaires sont envisagées et à terme environ 300 par an, pour l'ensemble des universités et des EPST. L'INSERM a déjà indiqué qu'ils auront huit chaires sur le périmètre du grand ouest, le CNRS et l'INRAE n'ont quant à eux pas transmis l'information les concernant. Ces chaires sont financées via l'ANR avec une enveloppe de 200 K€ par projet, et contiennent une obligation d'enseignement avec une volumétrie de 42 heures annuelles ne comblant toutefois pas le déficit en besoin d'enseignement.

M. SIMONEAU présente le calendrier de la mise en place des chaires de professeurs juniors (cf. diaporama de séance, diapositive 22). Les établissements devront renvoyer leurs propositions de projets de chaires à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) ou la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) avec copie au Recteur pour le 23 juillet 2021, ce qui représente un délai très contraint, qui sera nécessairement assoupli les prochaines années.

Les dossiers seront instruits par le ministère et les établissements sélectionnés devront recruter les candidats sur ces chaires. D'ici à la fin du mois de novembre, les contrats de pré-titularisation devront être signés, pour une mise en place de la chaire dans le courant du mois de janvier. L'Université devrait déposer un ou deux projets d'ici le 23 juillet 2021, car il est important de se positionner dès la mise en place du dispositif, notamment en prévision d'une augmentation du nombre de chaires, qui engendrera nécessairement une augmentation du nombre des projets déposés. Ce dispositif est également un moyen pour l'Université de soutenir la recherche, avec le recrutement de chercheurs qui disposeront d'un accompagnement financier pendant plusieurs années.

Mme CAMUS demande si la convention de financement ANR conclue pour la période de pré-titularisation s'arrêtera lors du recrutement du chercheur. M. SIMONEAU confirme que l'accompagnement financier de 200 K€ sera alloué automatiquement avec l'engagement d'acceptation du projet et du candidat ou de la candidate. Comme M. MOISAN l'a indiqué précédemment, il est possible que la Région puisse apporter son soutien à ces projets de chaires. Les établissements sont également encouragés à cofinancer ces projets. A l'issue de la période de trois à six années, le recruté serait titularisé et ne bénéficierait plus d'un accompagnement spécifique. Cette période de soutien lui permettra de candidater à des appels à projets, le financement alloué permettant de financer environ une thèse et un post-doctorat environné.

Mme CAMUS demande si le dossier peut s'inscrire dans une demande multidisciplinaire ou s'il doit correspondre à une seule section du CNU. M. SIMONEAU précise que les dossiers seront déposés par les unités de recherche et le périmètre de leurs thématiques. Face à la concurrence des autres universités ainsi que celle des EPST, il est réaliste d'espérer l'attribution d'une chaire tous les deux ans ou au maximum d'une par an, ce qui nécessite de positionner les demandes sur des thématiques fortes des unités de recherche.

M. SIMONEAU ajoute qu'il sera difficile cette année de s'engager dans une démarche prospective, mais qu'un mécanisme de sélection devra être mis en place dès le début de l'année 2022. Ce n'est que lorsque les projets de recherche auront été acceptés que les candidats devront être recrutés, même s'ils peuvent être pré-identifiés préalablement. Les candidats peuvent être des post-doctorants avec un très solide dossier qui s'enrichira pendant la période de pré-titularisation, ou des candidats plus confirmés mais n'étant pas en poste dans une université. Si aucun candidat n'a été préalablement identifié, une publicité de projets de recherches pourra être publiée sur des plateformes de type Euraxess.

M. DENECHERE indique qu'a été évoqué lors d'une réunion récente du CNRS, l'articulation des thématiques intéressant le CNRS et les universités pendant cette phase de pré-titularisation et qu'il serait intéressant d'avoir des éléments d'information sur cette réunion. Il demande également comment des chaires juniors s'articuleront avec la politique en ressources humaines de l'établissement, notamment au regard des départs en retraite ou des mutations.

M. SIMONEAU indique que d'ici au 23 juillet prochain, la concertation avec les EPST sera très difficile mais qu'elle sera indispensable les années suivantes, en particulier sur des thématiques communes.

M. ROBLEDO indique que ce dispositif s'ajoute aux dispositifs de recrutement déjà existants, l'établissement n'ayant pas à faire le choix entre les supports de professeurs vacants qui seront dédiés au dispositif des chaires de professeur junior et aux recrutements traditionnels. La dotation accompagnant les recrutements pour les chaires juniors de 200 K€ concerne l'environnement de la recherche et donnera lieu à une augmentation du plafond d'emploi de l'établissement. Ce dispositif est souple mais ne permet pas toutes les libertés, notamment le recrutement de profils transdisciplinaires. Les candidats recrutés

ayant vocation à être titularisés, la soumission de profils hybrides au CNU pourrait conduire les différentes sections sollicitées à se déclarer incompétentes. En terme de politique de ressources humaines, il n'est pas envisageable de multiplier les candidats sur un projet de chaire de professeur junior. Il s'agit de parier sur un projet scientifique et d'accompagner la personne sélectionnée sur la trajectoire professionnelle pouvant lui être offerte. Il est donc nécessaire de définir un profil qui n'obère pas une qualification potentielle ultérieure par le CNU.

Mme CAMUS demande comment s'opère la sélection. M. SIMONEAU indique qu'un comité de sélection doit être mis en place et M. ROBLEDO ajoute que le dispositif sera précisé dans le décret ou la circulaire l'accompagnant.

Mme ROUEZ précise que la sélection devra s'opérer en fonction des besoins du projet de recherche et de la stratégie d'établissement.

Mme CAMUS demande la confirmation que le candidat titularisé effectuera 192 heures annuelles de service. M. SIMONEAU le lui confirme.

Suite à l'intervention d'un membre, M. SIMONEAU précise que le dispositif devrait fonctionner comme le dispositif Connect talents, soit avec une personne préalablement identifiée, soit avec un appel à candidatures sur un projet.

À la suite de la question d'un membre concernant la recherche d'adéquation entre un projet et un candidat ainsi que le nombre de candidats susceptibles d'être proposés, M. ROBLEDO indique que le volume des candidats devrait être précisé par établissement et représente pour l'instant 20% des postes mis au concours de professeur des universités, sans que la période de référence ne soit précisée. M. SIMONEAU précise que cinq postes de professeurs des universités ont été ouverts en 2020, ce qui permettrait de déposer un dossier pour une chaire junior. Il ajoute que le dossier à déposer est assez simple.

2. Procès-verbal de la CR

2.1 Procès-verbal de la CR du 29 mars 2021

M. ROBLEDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 29 mars 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

2.2 Procès-verbal de la CR du 31 mai 2021

M. ROBLEDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 31 mai 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 AAP MIR 2021 - 2^{ème} session

M. SIMONEAU indique que deux sessions de mobilités ont été organisées en 2021 en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, ainsi que des annulations et reports de celles prévues en 2020.

L'objectif de cet AAP est de favoriser l'attractivité et le rayonnement de la recherche et de la formation à la recherche de l'université d'Angers en Europe et à l'international, par le financement de mobilités entrantes et sortantes. L'engagement des dépenses de cette seconde session doit intervenir du 1er août au 30 novembre 2021 mais les mobilités peuvent intervenir jusqu'à la fin de l'année 2021. Tous les personnels impliqués dans les activités de recherche à l'université sont éligibles, qu'ils soient enseignants-chercheurs, doctorants, ou BIATSS.

Les critères de priorisation portent sur l'intégration du projet dans la politique scientifique de l'unité de recherche, ainsi que sa capacité à cofinancer le projet, même si cela n'est pas obligatoire. A l'issue de la mobilité, il est sollicité la production d'un compte rendu ou d'un support de communication permettant de médiatiser le projet réalisé. Il est également demandé au bénéficiaire de donner des perspectives à sa mobilité en termes de candidature à d'autres appels à projets ou de projets de co-publication.

L'enveloppe budgétaire prévue pour 2021 était de 125 K€ ainsi que 25 K€ supplémentaires liés aux reprogrammations de mobilités annulées en 2020. Après les arbitrages de la première session, il restait 43.300 € de financement disponible, auquel s'ajoute 8.100 € de mobilités de la première session ayant été annulées, ce qui porte à 51.400€ l'enveloppe disponible pour la 2^{de} session.

15 dossiers ont été reçus, dont 10 portent sur des mobilités entrantes et 5 sur des mobilités sortantes. Elles sont majoritairement portées par des enseignants-chercheurs, pour un total de subventions demandé de 52.267 €.

M. SIMONEAU présente ensuite la liste des dossiers arbitrés favorablement par le bureau de la commission recherche (cf. diaporama de séance, diapositives 27 et 28). La majorité des dossiers présentés ont été sélectionnés compte tenu de leur pertinence et de l'enveloppe disponible. Il précise que la mobilité sortante de monsieur GOEB est aux États-Unis, que M. AVARVARI organise la mobilité entrante d'un chercheur japonais et que M. ABHERVE effectue un déplacement en Italie.

Concernant la mobilité de M. GRACZYK, le financement alloué est ramené à 3.250 €, compte tenu de l'inéligibilité d'une des dépenses sollicitées. M. GRACZYK avait également déposé un dossier pour une mobilité sortante pour le même projet de recherche. Après échange avec lui, et en fonction de ses priorités, seul le dossier de mobilité entrante a été retenu.

M. SIMONEAU précise que les montants indiqués correspondent aux financements demandés mais que la plupart des dossiers proposaient des cofinancements, notamment d'autres tutelles, des unités de recherche ou des universités d'origine.

Concernant le pôle LLSHS, il indique que la mobilité entrante de Mme DEFFAINS-CRAPSKY concerne un doctorant. La somme totale allouée de 47.517 € est inférieure au budget disponible, dont le reliquat sera utilisé ultérieurement.

Suite à une demande de précision d'un membre, M. SIMONEAU indique que les dossiers présentant une demande de cofinancement devront l'obtenir pour organiser leur mobilité. Il n'y a pas de minimum ou de maximum de cofinancement exigé, car ce n'est pas obligatoire, mais cela permet d'augmenter les mobilités et cela favorise la réciprocité d'aides entre les établissements.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement de l'AAP MIR 2021 - 2^{ème} session.

La sélection de l'AAP MIR 2021 - 2^{ème} session est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

M. SIMONEAU ajoute que les mobilités qui ne pourraient se dérouler en 2021 en raison de la crise sanitaire pourront être reportées jusqu'à la fin janvier 2022, ou candidater de nouveau en 2022 en précisant que leur dossier avait été sélectionné en 2021.

3.2 Synthèse des CPOM Pôles de recherche

M. SIMONEAU indique qu'un dialogue de gestion pluriannuel portant sur la période 2022-2024 a été mené entre les structures de recherche, le Bureau de la Commission de la recherche et les directions des composantes concernées. Il se fait depuis 2017, parallèlement et complémentirement au CPOM organisés avec les composantes. Son objectif est d'avoir une vue prospective des projets des structures de recherche à l'horizon 2024, pouvant s'inscrire dans le développement de l'Université.

Ce dialogue de gestion coïncide avec le début du prochain contrat quinquennal 2022-2026, le CPER 2021-2027, la mise en place du nouveau SRESRI, les dispositifs de la LPR comme les chaires de professeurs juniors, la mise en place de la COMUE Angers-Le Mans, le lancement des premiers AAP PIA4 comme le projet Excellence, les projets des programmes prioritaires d'équipement et de recherche (PEPR), les nouveaux programmes Horizon 2020 ainsi que le plan de relance. Trois sessions ont été organisées, le 03 juin 2021 avec les pôles Math-STIC, Végétal & Environnement et Matériaux, le 07 juin 2021 avec le pôle Santé et le 08 juin 2021 avec le pôle LL-SHS.

M. SIMONEAU précise qu'un document modèle a été proposé aux pôles, structuré avec une présentation de la SFR, un bilan synthétique de son activité passée, son projet sur le prochain contrat quinquennal et une analyse prospective de ses ressources humaines, tant communes au niveau de la SFR que pour celles concernant les unités de recherche.

M. SIMONEAU présente également les évolutions de la structuration de la recherche à l'Université, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le pôle Math-STIC rassemble trois unités de recherche, dont une UMR avec le LAREMA et deux unités de recherche non UMR, qui sont le LERIA et le LARIS. La SFR Math-STIC a été créée en janvier 2017 et aucune évolution pour le prochain contrat quinquennal n'est prévue, les unités de recherche demandant à nouveau une labellisation sur le même périmètre.

Le pôle Santé sera davantage restructuré. La SFR ICAT, créée en 2004, poursuit son activité, les deux UMR mono site MITOVASC et MINT sont maintenues, ainsi que, au sein des UMR multi site, le rattachement à l'IRSET de l'équipe ESTER de M. ROQUELAURE. Le CRCINA évolue en passant de quatre à trois équipes sur le site d'Angers, en raison d'un recentrage de ses activités sur la cancérologie ; la 4^{ème} équipe (ATOMYCA) dirigée par Mme MARION sur l'infectiologie rejoignant INCIT, une UMR rattachée à l'INSERM ainsi qu'aux universités de Nantes et d'Angers. L'UMR SOPAM fermera. Il en est de même pour l'unité GEROM, dont les personnels rejoindront l'UMR RMeS, rattachée à l'université de Nantes, au sein de l'équipe REGOS et dont l'Université d'Angers sera tutelle. Enfin, les équipes d'accueil HIFIH et GEIHP poursuivent leurs activités, le GEIHP transformant son appellation en Infections Respiratoires Fongiques (IRF).

Le pôle LL-SHS reste coordonné par la SFR Confluences, créée en 2012. Le site angevin du LETG ferme pour le prochain contrat quinquennal, l'UMR multi site poursuivant néanmoins ses activités. Les chercheurs du LETG-Angers rejoindront les unités ESO ainsi que le LPG. Les UMR ESO et TEMOS poursuivent leurs activités, ainsi que les unités de recherche GRANEM, 3LAM, LPPL, Centre Jean Bodin et CIRPALL. L'équipe émergente Bepsylab demandera sa reconnaissance comme unité de recherche sous l'appellation CLIPsy à compter de 2022.

Le pôle Matériaux comprend deux unités de recherches, avec Moltech Anjou, une UMR CNRS et le LPHIA, une équipe d'accueil, ainsi que la SFR MATRIX, créée en janvier 2018. Ce pôle n'évoluera pas pour le prochain contrat quinquennal.

Le pôle Végétal & Environnement comprend la SFR QUASAV depuis 2008, qui coordonne l'ensemble des unités de recherche de ce domaine sauf le LPG. Les UMR IRHS, LPG, ainsi que les équipes d'accueil SONAS et SIFCIR (USC INRAE) poursuivent leurs activités sans changement de périmètre.

M. SIMONEAU expose ensuite la synthèse des dossiers remis par les pôles de recherche pour le dialogue de gestion, ainsi que leurs principales évolutions technologiques et scientifiques (cf. diaporama de séance, diapositives 39 à 40).

Il précise que la SFR QUASAV est plus complexe que les autres car elle comprend des unités de recherche qui sont sous tutelle de l'Université de Nantes, de l'Institut Agro, de l'INRAE, de l'ESA ou de l'ANSES.

Les évolutions technologiques des pôles nécessitent l'acquisition d'équipements, qui pourront être en partie financés par le CPER, mais dont les arbitrages ne sont pas encore finalisés, même s'ils devraient être favorables.

Pour le pôle matériaux, l'arbitrage pour l'acquisition d'équipements positionnés sur les sites angevins et manceaux devrait être favorable à hauteur de 1,7 M€, pour la partie angevine. Il sollicite sur ce point les informations éventuellement détenues par les membres de la Commission de la recherche, car il serait important de savoir si les 600 K€ non financés au regard de la demande initiale ont pu être arbitrés favorablement sur la demande de LMU. Il s'interroge notamment sur l'éventuelle inclusion de la partie des équipements sollicitée pour les deux sites, portant sur des lasers, dans le financement alloué au site du Mans.

À la suite de l'intervention de Mme VAUDEL, M. SIMONEAU indique que le financement de 1,7 M€ semble ne pas comprendre les lasers, mais cette information reste à confirmer.

Pour le pôle LL-SHS, M. SIMONEAU précise que la demande initiale a été actualisée afin d'exclure une demande de moyens en ressources humaines ne pouvant être financée. Un arbitrage favorable a été annoncé par la Région Pays de la Loire pour le financement à hauteur de 150 K€ d'équipements pour le Userlab, qui sera complété par des moyens prélevés sur le CPER en cours, pour lesquels l'Université bénéficie de droits de tirage jusqu'en 2022. Il signale que le UserLab constitue un projet structurant pour la SFR Confluences.

M. SIMONEAU expose enfin les autres équipements prioritaires ne pouvant être financés par le CPER, qui correspondent aux besoins des unités de recherche à court terme, d'une valeur inférieure à 100 K€ et ne rentrant pas nécessairement dans la typologie des infrastructures de recherche mais qui sont importants pour le fonctionnement des laboratoires. L'objectif est d'engager une stratégie de financement de ces équipements, notamment dans le cadre du dialogue de gestion avec l'Etat.

M. CANEVET demande quel est l'ordre de grandeur des équipements prioritaires pouvant être sollicités dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec l'Etat. M. SIMONEAU lui indique qu'il s'agit du premier dialogue stratégique pour la recherche et que plusieurs fiches ont été ciblées sur des équipements avec un engagement de cofinancement, avec la mobilisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), jusqu'à 300 K€.

Mme ROUEZ ajoute que les équipements sollicités doivent être autofinancés à hauteur de 20%.

M. CANEVET demande quelles seront les interférences de ces équipements prioritaires avec les projets technologiques structurants ou le CPER. M. SIMONEAU lui indique que les arbitrages défavorables du CPER ont concerné en 2021 une fiche commune aux pôles Végétal & Environnement et Santé portant sur l'acquisition d'équipements pouvant être mutualisés, qui a révélé que la génomique ne serait pas prise en compte. Une fiche actualisée portant uniquement sur la métabolomique a été redéposée et pourrait être arbitrée favorablement. Les équipements en génomiques restant structurants pour le site d'Angers, ils ont été sollicités dans le cadre du dialogue stratégique de gestion, avec un argumentaire cohérent portant sur les besoins d'analyse en épidémiologie, mais ne pouvaient être labellisés dans le cadre d'une infrastructure de recherche car il s'agit d'équipements usuels des unités de recherche. Le projet Culturomic a par ailleurs été déposé dans l'AAP EquipEx mais n'a pas été retenu. Il a été repris en partie par l'INRAE pour être déposé dans l'AAP des infrastructures régionales.

M. SIMONEAU ajoute que si le pôle matériaux estime que certains des équipements qui lui sont nécessaires ne peuvent relever d'une labellisation infrastructures de recherche, ils peuvent être dirigés vers le dialogue stratégique de gestion dès lors qu'un argumentaire attractif pourra être développé.

M. ROBLEDO indique que l'enveloppe de financement est définie à l'échelle nationale, à hauteur de 35 M€ pour le dialogue de gestion 2, hors budgets fléchés recherche qui ont bénéficié d'un financement de la direction générale de la recherche et de l'innovation (D.G.R.I.).

M. SIMONEAU expose enfin la synthèse des différents projets scientifiques structurants transmis par les SFR et leur impact en termes de ressources humaines (cf. diaporama de séance, diapositive 41). Concernant le pôle Math-STIC, il précise que l'ancien programme régional Défimath a été remplacé par le programme ALL, en lien avec le Labex LEBESGUE, ce qui permet le financement de doctorats ou de bourses de master. Par ailleurs, la participation de ce pôle à l'unité d'appui à la recherche en calculs intensifs nécessitera des recrutements pour le centre de calcul régional. Concernant le pôle LL-SHS, la MSH Ange Guépin négocie actuellement avec la Région la poursuite du programme EnJeu[x] et le cofinancement de ses moyens en ressources humaines.

M. SIMONEAU indique que le CPOM recherche permet d'anticiper les recherches de financement pour les équipements et ressources humaines des projets scientifiques se poursuivant.

Mme CAMUS demande si une discussion sera engagée avec les unités de recherche concernant leurs besoins en ressources humaines. M. SIMONEAU lui confirme que le dialogue sera mené dans le cadre des CPOM des différentes composantes, tant pour le recrutement d'enseignants-chercheurs que pour les moyens d'appui à la recherche.

3.3 Formation doctorale : retour des comités d'évaluation HCERES

Ce point d'information est présenté par Mme GESLIN, Directrice du Pôle doctoral d'Angers. Elle présente le retour de l'évaluation HCERES sur le projet de Collège doctoral ligérien, qui sera mis en place à compter de septembre 2022, ainsi que des écoles doctorales portées par l'Université d'Angers.

Concernant le Collège doctoral des Pays de la Loire, l'HCERES préconise tout d'abord d'impliquer davantage les différents acteurs, tels que les directions d'écoles doctorales, les gestionnaires et les doctorants dans le fonctionnement du dispositif. L'Université a répondu à cette remarque en dupliquant le fonctionnement de l'Ecole des docteurs sur un périmètre régional. L'HCERES propose ensuite la mise en place de l'outil de gestion Ametys, permettant de gérer le doctorant de l'inscription à la soutenance, qui est actuellement déployé sur Angers. L'HCERES préconise également d'envisager un rôle plus politique, notamment à l'international et sur la promotion du doctorat. Les politiques à l'international de chaque établissement pouvant être différentes, une harmonisation ou un bilan des différents établissements co-accrédités serait nécessaire. Enfin, l'HCERES remet en question le modèle tricéphale de la direction, risquant d'être fragilisant lors du renouvellement des directeurs de pôles.

Concernant les futures écoles doctorales, l'HCERES préconise de faire évoluer le comité de suivi individuel, qui est actuellement en cours de mutation avec la mise en place des premiers textes réglementaires permettant l'harmonisation des dix écoles doctorales, de développer une offre de formations disciplinaires en anglais, d'utiliser les données des

enquêtes docteurs qui seront organisées par le Collège doctoral des Pays de la Loire, d'améliorer la communication des écoles doctorales ainsi que l'animation de la communauté de doctorants et encadrants et de développer les partenariats internationaux ainsi que l'augmentation des cotutelles.

Mme GESLIN expose la synthèse de l'évaluation HCERES concernant la nouvelle école doctorale Végétal, Animal, Aliments, Mer, Environnement (VAAME) qui a un positionnement thématique au cœur d'enjeux scientifiques, sociétaux et économiques importants, alignés avec les objectifs scientifiques régionaux. Cette école doctorale bénéficie d'un très fort soutien institutionnel des établissements co-accrédités et des unités de recherche, ainsi que de doctorants satisfaits des procédures mises en place et confiants dans la direction de la future école. Ses points d'amélioration portent sur l'obsolescence du système d'information et de gestion des doctorants, un faible sentiment d'appartenance des doctorants aux écoles doctorales SML et EGAAL, ainsi qu'une analyse insuffisamment approfondie de l'insertion professionnelle des docteurs. L'HCERES recommande de réfléchir à la mise en place de synergies entre universités et écoles afin d'améliorer la professionnalisation des docteurs et de mettre à profit le périmètre régional afin de créer un sentiment d'appartenance des doctorants.

Concernant l'école Société Temps Territoires (STT), l'HCERES relève positivement la mise en place d'une commission des thèses pour le recrutement des doctorants, son adossement scientifique de grande qualité et la synergie des membres de l'équipe de direction. L'HCERES souligne également l'augmentation et la diversification des financements dédiés, ainsi que le soutien aux initiatives des doctorants et l'aide à la mobilité internationale sortante. L'HCERES relève un besoin d'amélioration du fonctionnement des comités de suivi individuel, de l'offre de formation à l'insertion professionnelle hors parcours académique et de l'insertion professionnelle. Enfin, l'HCERES recommande à l'école doctorale d'auditionner les doctorants en demande de réinscription dérogatoire, de poursuivre l'effort engagé envers les femmes, de les accompagner et les encourager à la préparation de l'HDR, ainsi que de mettre en place des actions en faveur de l'insertion professionnelle en dehors du domaine académique.

L'HCERES recommande également aux établissements d'ajouter une somme forfaitaire au budget calculé actuellement sur la base du nombre de doctorants inscrits en D1, D2 et D3, qui est défavorable dans une école doctorale où la durée des thèses est supérieure à trois ans, ce qui est le cas de l'école doctorale STT. Il recommande également de renforcer le soutien administratif à la gestion de l'école et d'augmenter le nombre de contrats doctoraux en donnant une visibilité pluriannuelle sur leur répartition.

M. SIMONEAU précise que le mode de calcul retenu reste sans incidence sur l'enveloppe budgétaire disponible. Mme GESLIN ajoute que les frais engagés par les doctorants portent essentiellement sur la formation disciplinaire et que le volume de cette formation reste identique quelle que soit la durée de la thèse.

M. SIMONEAU ajoute que certaines écoles inter-régionales ont réussi à promouvoir le sentiment d'appartenance à l'école doctorale, en développant des projets communs, comme l'école doctorale Arts, Lettres, Langues (ALL), avec la création d'une revue, expérience positive qui n'a pas été reproduite par les écoles doctorales en sciences expérimentales.

Un membre demande si les heures de formation dans les écoles doctorales des enseignants-chercheurs peuvent être décomptées de leur service d'enseignement. M. SIMONEAU lui indique que ce fonctionnement est d'actualité pour les enseignants-chercheurs intervenant au sein de leur établissement de rattachement. Mme GESLIN ajoute que les financements alloués à une école doctorale appartiennent à son établissement porteur, ce qui rend difficile cette prise en compte pour les enseignants-chercheurs extérieurs à l'établissement. Une répartition des financements dans les différents établissements est à l'étude, afin que les heures de formation puissent être décomptées du service d'enseignement et que ce point de blocage puisse être levé.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

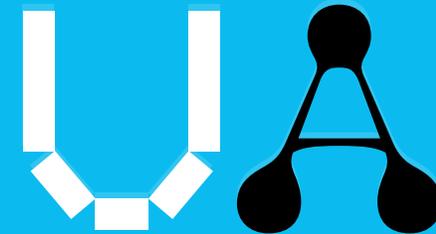
Signé

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 28 juin 2021

Commission recherche du 16 novembre 2021



université
angers



Ordre du jour

1. Informations générales

- Direction Pôle Doctoral d'Angers
- Chaire Professeur Junior

2. Procès-verbaux de la CR

- Procès-verbal de la CR du 28 juin 2021 – vote

3. Prospective et moyens

- Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2021 – vote
- Demandes de délégations CNRS - vote

4. Vie des laboratoires

- Dispositif accueil doctorants étrangers - information

5. Questions diverses

Informations générales

- Direction Pôle Doctoral d'Angers

Départ annoncé d'Emmanuelle Geslin => Appel à candidatures

4 candidatures reçues (4 hommes)

Candidat retenu : M. Nicolas Clere

Début prise de poste : 01/01/2022

Lettre de mission en cours de rédaction

Chaire professeur Junior

180 projets déposés | un peu plus 90 chaires accordées
2 chaires accordées à l'UA

Arbitrage ministériel, sous réserve de la parution du décret :

Nom de l'établissement	Nombre de CPJ	Intitulé CPJ
Université d'Angers	2	Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées
		Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé

Procès verbal

- Procès-verbal de la CR du 28 juin 2021 – vote

Prospective et moyens

- Modalité d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2021 – vote
- Demande de Délégations CNRS - vote

Modalités d'attribution PEDR 2021

Critères PEDR

Critères votés | Promotion 2021:

✓ Avis CNU

✓ Les critères de sélection sont :

Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée (20%)

Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée (30%)

Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée (50%)

Tous les « A » reçoivent la prime de 6 000 € et si l'enveloppe n'est pas atteinte, les « B » sont triés de façon à atteindre l'enveloppe votée par le CA

✓ Montant des primes :

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000 €/an

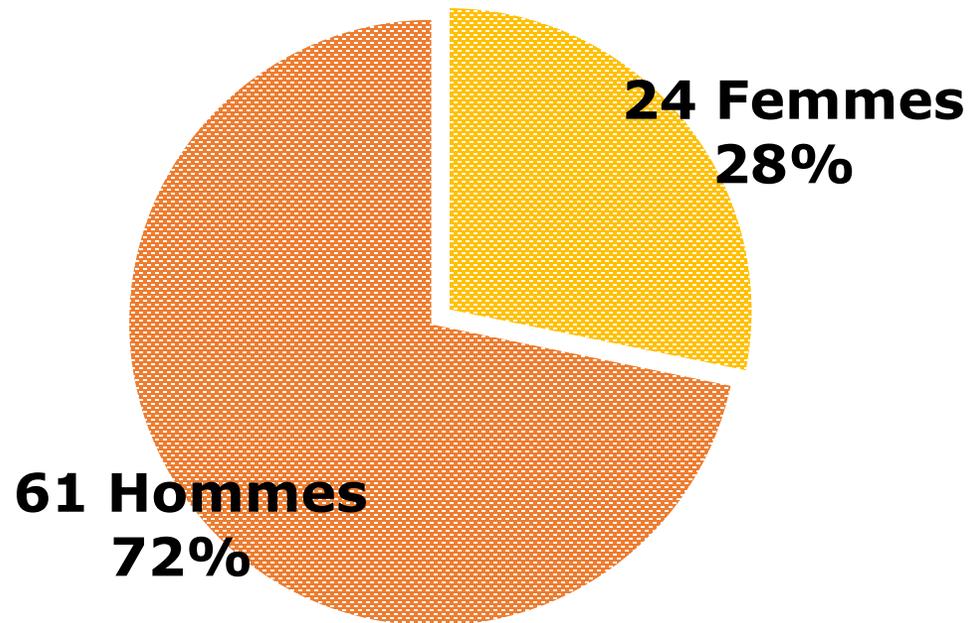
Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000 €/an

✓ Enveloppe : 140 k€

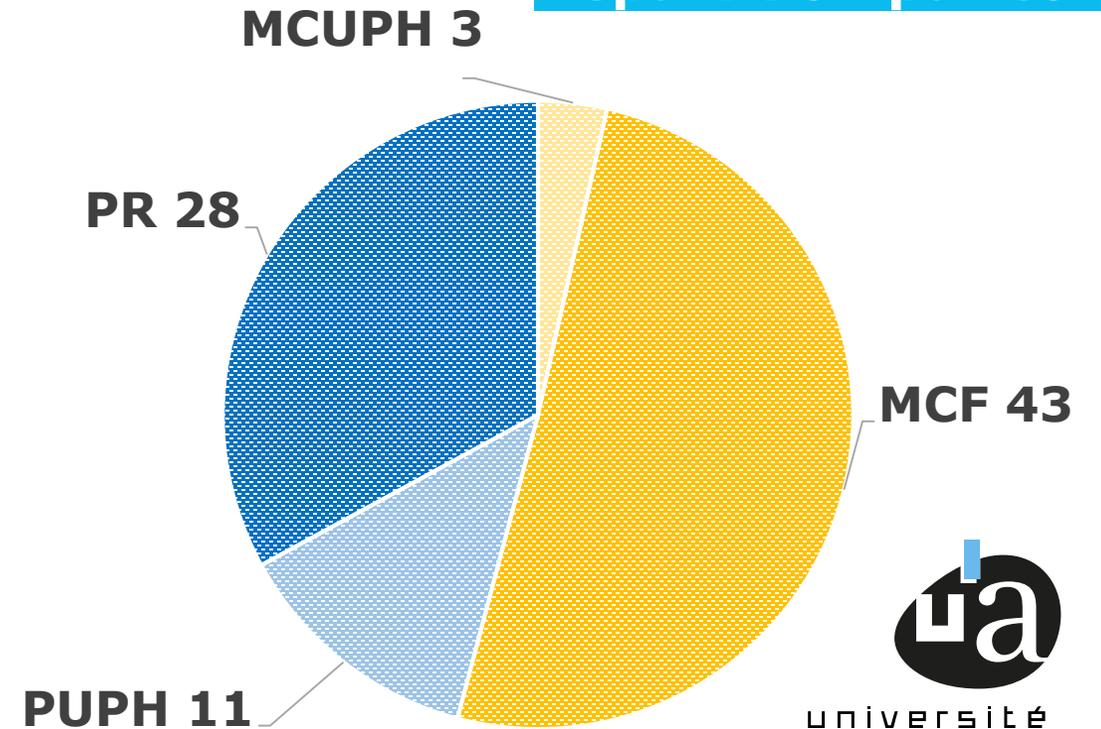
Candidatures

85 Candidatures

Répartition Homme / Femme



Répartition par corps



Retours CNU

16 A



5 Femmes / 11 Hommes



1 PR / 1 PUPH / 14 MCF

30 B



6 Femmes / 24 Hommes



14 PR / 5 PUPH
10 MCF / 1 MCUPH

39 C



13 Femmes / 26 Hommes



13 PR / 5 PUPH
19 MCF / 2 MCUPH

Analyse

✓ Tous les A sont retenus

✓ 16 A (96 000€)

✓ Si tous les B sont retenus :

✓ 30 B (120 000€)

= 216 000€ (soit + 76 000€ / enveloppe fixée par le CA à 140 000€)

✓ Méthode de sélection des B

Proposition pour sélection des dossiers notés B

Proposition pour les candidats avec la note globale B

Retenir, parmi les dossiers d'EC en activité (*hors disponibilité, détachement,...*) et effectuant leur recherche dans une UR de l'UA, les candidats avec la note globale **B** et **appliquer l'algorithme du Ministère** selon la méthode d'interclassement avec pondération selon les CNU.

Cut off au plus proche de l'enveloppe votée, soit
16 A (96k€) + 11 B (44k€)
= 140 000 €

DISC	CIVIL	corps	grade	NUMETAB	LIBETAB	P	E	D	R	avis global	Evaluation de P			Evaluation de E			Evaluation de D			Evaluation de R			1. Pondération				2. TOTAL
											% A	% B	% C	% A	% B	% C	% A	% B	% C	% A	% B	% C	P	E	D	R	
86	M.	PR	PR 1C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	73%	27%	0%	62%	38%	0%	46%	38%	15%	62%	35%	4%	73%	62%	46%	62%	242%
86	M.	MCF	MCF CN	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	73%	27%	0%	62%	38%	0%	46%	38%	15%	62%	35%	4%	73%	62%	46%	62%	242%
27	M.	PR	PR 1C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	B	30% suivants	77%	23%	0%	68%	32%	0%	21%	70%	8%	48%	46%	7%	77%	68%	21%	93%	259%
65	M.	PR	PR 2C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	91%	9%	0%	82%	18%	0%	39%	57%	5%	57%	41%	2%	91%	82%	39%	57%	268%
85	Mme	PR	PR EX1	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	B	30% suivants	67%	33%	0%	62%	38%	0%	5%	67%	29%	10%	71%	19%	67%	62%	71%	81%	281%
22	M.	MCF	MCF CN	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	B	A	A	A	30% suivants	68%	32%	0%	77%	23%	0%	53%	47%	0%	68%	32%	0%	100%	77%	53%	68%	298%
61	M.	MCF	MCF HC	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	B	B	A	A	30% suivants	82%	18%	0%	44%	56%	0%	51%	38%	11%	52%	44%	4%	100%	100%	51%	52%	304%
61	Mme	MCF	MCF HC	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	B	B	A	A	30% suivants	82%	18%	0%	44%	56%	0%	51%	38%	11%	52%	44%	4%	100%	100%	51%	52%	304%
25	M.	MCF	MCF CN	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	100%	0%	0%	75%	18%	7%	73%	27%	0%	56%	42%	2%	100%	75%	73%	56%	304%
6	Mme	PR	PR 2C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	A	A	30% suivants	96%	4%	0%	72%	28%	0%	50%	50%	0%	63%	37%	0%	96%	100%	50%	63%	309%
61	M.	PR	PR EX1	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	B	30% suivants	82%	18%	0%	44%	56%	0%	51%	38%	11%	52%	44%	4%	82%	44%	89%	96%	312%
6	M.	PR	PR 2C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	B	30% suivants	96%	4%	0%	72%	28%	0%	50%	50%	0%	63%	37%	0%	96%	72%	50%	100%	317%
11	M.	PR	PR EX1	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	B	A	B	A	30% suivants	31%	69%	0%	72%	22%	6%	47%	50%	3%	50%	50%	0%	100%	72%	97%	50%	319%
4802	M.	PUPH	PUPH EX1	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	A	B	30% suivants	60%	40%	0%	0%	100%	0%	60%	40%	0%	0%	100%	0%	60%	100%	60%	100%	320%
61	M.	PR	PR 1C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	B	A	30% suivants	82%	18%	0%	44%	56%	0%	51%	38%	11%	52%	44%	4%	82%	100%	89%	52%	324%
65	M.	PR	PR EX1	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	A	30% suivants	91%	9%	0%	82%	18%	0%	39%	57%	5%	57%	41%	2%	91%	82%	95%	57%	325%
28	M.	PR	PR EX2	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	B	30% suivants	91%	9%	0%	88%	11%	2%	48%	50%	2%	52%	48%	0%	91%	88%	48%	100%	327%
27	M.	MCF	MCF HC	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	B	30% suivants	77%	23%	0%	68%	32%	0%	21%	70%	8%	48%	46%	7%	77%	68%	92%	93%	329%
61	M.	PR	PR EX1	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	A	B	30% suivants	82%	18%	0%	44%	56%	0%	51%	38%	11%	52%	44%	4%	82%	100%	51%	96%	330%
6	Mme	PR	PR 1C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	A	30% suivants	96%	4%	0%	72%	28%	0%	50%	50%	0%	63%	37%	0%	96%	72%	100%	63%	330%
7	Mme	MCF	MCF HC	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	A	B	30% suivants	88%	13%	0%	67%	33%	0%	46%	54%	0%	50%	50%	0%	88%	100%	46%	100%	333%
68	M.	MCF	MCF CN	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	92%	8%	0%	88%	12%	0%	77%	23%	0%	88%	12%	0%	92%	88%	77%	88%	346%
61	M.	MCF	MCF CN	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	B	B	30% suivants	82%	18%	0%	44%	56%	0%	51%	38%	11%	52%	44%	4%	82%	100%	89%	96%	368%
4703	Mme	MCUPH	MCPH 1C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	100%	0%	0%	100%	0%	0%	75%	25%	0%	100%	0%	0%	100%	100%	75%	100%	375%
30	M.	MCF	MCF CN	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	A	30% suivants	100%	0%	0%	83%	17%	0%	63%	33%	4%	96%	4%	0%	100%	83%	96%	96%	375%
32	M.	PR	PR EX2	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	B	B	A	30% suivants	98%	2%	0%	69%	31%	0%	59%	41%	0%	93%	7%	0%	98%	100%	100%	93%	391%
4602	M.	PUPH	PUPH 1C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	400%
4902	M.	PUPH	PUPH EX2	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	A	A	30% suivants	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	400%
5102	M.	PUPH	PUPH 2C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	B	A	C	B	30% suivants	33%	67%	0%	100%	0%	0%	33%	33%	33%	0%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	400%
5104	M.	PUPH	PUPH 2C	0490970N	UNIVERSITE D'ANGERS	A	A	B	B	30% suivants	100%	0%	0%	100%	0%	0%	50%	50%	0%	50%	50%	0%	100%	100%	100%	100%	400%

11 candidats B
44 000€

POUR VOTE

Retrospective

Entrants 2016: 62 dossiers (33 PR – 29 MCF)

- 30 (8 F, 22 H) (14 PR, 16 MC) (131 300 €)

Entrants 2017: 69 dossiers (48 H-21F) ; 35 MCF -34 PR

- 30 (9 F, 21 H) (17 PR, 13 MC) (136 000 €)

Entrants 2018: 67 dossiers déposés | 45H-22F | 36 MCF-31 PR

- 31 (8 F, 23 H) (10 PR, 21 MC) (142 000 €)

Entrants 2019: 69 dossiers déposés | 47H-22F | 43 MCF-26 PR

- 27 (7 F, 20 H) (12 PR, 15 MCF) (140 000 €)

Entrants 2020: 76 dossiers déposés | 52H-24F | 45 MCF-31 PR

- 25 (8 F , 17 H) (13 PR, 12 MCF) (138 000 €)

Entrants 2021: 85 dossiers déposés | 61H-24F | 46 MCF-39 PR

→ Proposition 27 (8 F , 19H) (8 PR, 19 MCF) (140 000 €)

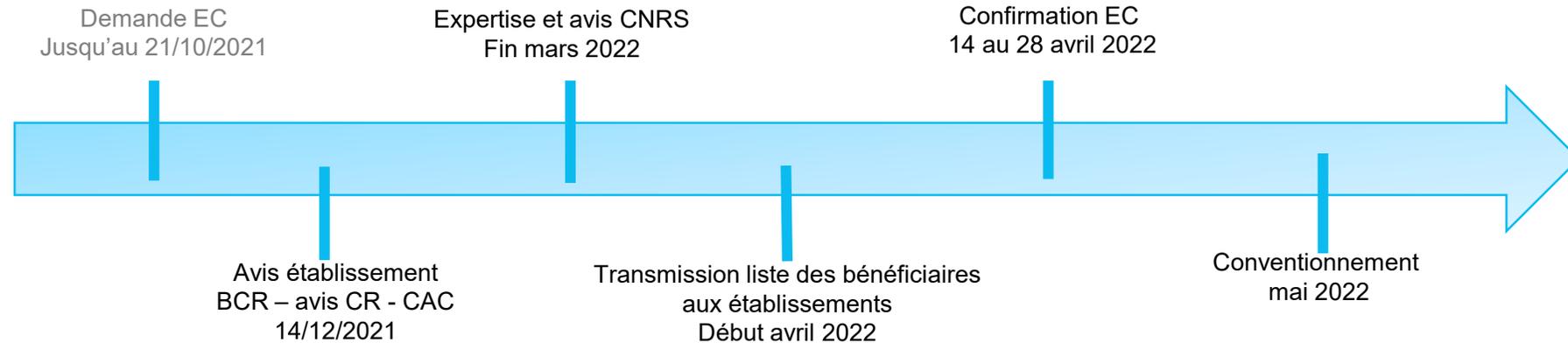
*En consultation sur plateforme :
Instruction CNRS
Dossiers anonymisés
Avis sur dossiers
Tableau récap des demandes reçues*

Délégations CNRS

Délégations CNRS

soutenir

- une thématique forte et prioritaire,
- un sujet en émergence,
- un projet interdisciplinaire,
- la préparation de projets européens,
- des opérations scientifiques ambitieuses,
- un projet de recherche dans les IRL (International research laboratories),
- les directions d'unité,
- la reprise d'activité suite à un congé long



Avis UA attendu + appréciation sur la qualité scientifique du projet et sur importance stratégique :

- dossier prioritaire
- dossier soutenu mais non prioritaire
- dossiers refusés non transmis au CNRS

L'établissement peut éventuellement compléter son avis par un classement et/ou toute indication qui lui semblera pertinente. Il a également la possibilité d'indiquer une durée et/ou une quotité inférieure(s) à la demande.

Les avis et commentaires saisis sur l'application par l'établissement orienteront l'arbitrage du Collège de direction du CNRS lors de l'interclassement des dossiers.

Délégations CNRS 2022-2023

Enseignants	Corps	Composante (Laboratoire)	Durée / Quotité	Date de prise de fonction	Avis de l'UFR	Avis du directeur de département	Avis du directeur de laboratoire	Laboratoire d'accueil Avis du directeur	Avis du bureau de la Commission recherche et classement au sein des Instituts CNRS
UFR SCIENCES (CNRS : Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions / INSMI)									
MEERSSEMAN Laurent	PR en 25 ^{ème} section	SCIENCES LAREMA	6 mois à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable Directeur du Labo	Favorable Directeur de Labo LAREMA	PRIORITAIRE
RAYMOND Nicolas	PR en 25 ^{ème} section	SCIENCES LAREMA	1 an à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	PRIORITAIRE
UFR LLSH (CNRS : Institut des Sciences Humaines et Sociales / INSHS)									
DAVRANCHE Aurélie	MCF en 23 ^{ème} section	SCIENCES LETG	2 ^{ème} Renouvellement 6 mois à temps plein	01/09/2022	Défavorable	Défavorable	Favorable	Favorable	DEFAVORABLE
BILLAUDEAU Valérie	MCF en 71 ^{ème} section	POLYTECH ESO	6 mois à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable ESO	PRIORITAIRE
LEZOWSKI Marie	MCF en 22 ^{ème} section	LLSH TEMOS	6 mois à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable CéSor	PRIORITAIRE Classement laboratoire 2/3
PILLOT William	MCF en 21 ^{ème} section	LLSH TEMOS	6 mois à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable TEMOS	PRIORITAIRE Classement laboratoire 1/3
ROBINET Romain	MCF en 22 ^{ème} section	LLSH TEMOS	6 mois à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable TEMOS	PRIORITAIRE Classement laboratoire 3/3
THOMAS Chloé	MCF en 11 ^{ème} section	LLSH 3.LAM	1 an à temps plein	01/09/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable Larca	PRIORITAIRE

Demande simultanée de CRCT

Vie des Laboratoires

- Dispositif accueil doctorants étrangers - information

Accueil doctorant étranger

LPR - Conventions de séjour recherche

LPR 2021 - 2030

(Art 12 de la loi n°2020-1674 du 24/12/2020)

Extraits de l'article 12 :

- Pour pouvoir bénéficier d'un séjour de recherche, les doctorants [...] étrangers doivent **bénéficier d'une bourse ou de tout autre financement dédié à cette activité, accordé selon des critères scientifiques, après sélection par un gouvernement étranger ou une institution étrangère ou par le ministère des affaires étrangères.**
- Le séjour de recherche fait l'objet **d'une convention** entre le ou les établissements d'accueil et le doctorant [...] étranger qui **précise les modalités de prise en charge et d'accueil**. La convention de séjour de recherche **définit les règles applicables en matière de propriété intellectuelle.**

Obligation de financement du pays d'origine

Obligation de convention

LPR 2021 - 2030

(Art 12 de la loi n°2020-1674 du 24/12/2020)

- L'établissement d'accueil peut décider de verser un **complément de financement afin de contribuer aux frais du séjour du doctorant** [...], dans la limite de 50 % du plafond annuel mentionné à l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale (soit $41\,136 : 2 = 20\,568$ euros). **Le financement dédié à cette activité et le complément** éventuel versé par l'établissement d'accueil **n'ont pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail**

Complément de financement possible

Pas de caractère de salaire

Durée du séjour

Enquête auprès des UR sur séjours hors co-tutelle 2019-2021 :

- 9 laboratoires (2 LL-SHS, 3 Santé, 3 Math-STIC, 1 matériaux)
- 25 séjours (11 en 2019, 3 en 2020, 10 en 2021, 1 non daté)
- Moyenne : 5 mois | le + court : 0,5 mois, le + long : 20 mois

→ Durée maximale : 6 mois hors co-tutelle / 18 mois en cotutelle

→ Durée minimale : 2 mois hors co-tutelle

La procédure Ua

Parcours hors co-tutelle

Critères et conditions à remplir par le doctorant étranger

- Inscription dans une université étrangère
- Détenteur d'une bourse
- Tuteur scientifique et laboratoire d'accueil déterminés
- Séjour **6** mois max / date de séjour définies

Bourse / ressources financières
• > à 1500 € / mois

Bourse / ressources financières
• < à 1500 € / mois

Financement complémentaire
• Laboratoire attestation
• DRIED dans la limite max de 50%
• Versement (décision pdt)

Convention de séjour recherche

Visa Passeport Talent

Convention d'accueil cerfa 16079*03

Parcours dans le cadre d'une co-tutelle

Convention de co-tutelle

Inscription dans université étrangère + UA
Deux directeurs de thèse + laboratoire d'accueil déterminés

Critères et conditions à remplir par le doctorant étranger

- Détenteur d'un financement (conforme aux règles en vigueur dans les ED)
- Séjour **18** mois max sécables / date de séjour définies

Bourse / ressources financières
• < à 1500 € / mois

Bourse / ressources financières
• > à 1500 € / mois

Bourse / ressources financières
• < à 1500 € / mois

Financement complémentaire
• laboratoire
• DRIED dans la limite max de 50%

Convention de séjour recherche

Visa Etudiant

Visa Passeport Talent

Convention d'accueil cerfa 16079*03

Projection Budgétaire

Projection co-tutelle :

14 co-tutelles en 2020 (dont 5 sans nécessité de complément de financement) avec complément à apporter entre 150 et 500€ / mois
=> **coût total 81 000 € (9 thèses – séjour 18 mois – 500€)**

**Enveloppe DRIED
Co-tutelle
40 000 €**

Simulation séjour recherche hors cotutelle (6 mois)

10 / an avec complément de 500 euros
=> **Coût total : 30 000 €**

**Enveloppe DRIED
Séjour hors Co-tutelle
15 000€**

**Enveloppe totale
DRIED nécessaire :
55 000€ / an**

Questions diverses

Calendrier

Lundi 6 décembre 2021 (14h30)

Lundi 17 janvier 2022 (14h30)